munes voisines de Lyon, qui s'agitaient et qu'on accusait de tendances bonapartistes. Le parti royaliste, mécontent de ce désaveu, se livra à de vives attaques contre le maréchal Marmont, et Fabvier fut enveloppé dans les accusations portées contre lui. Fabvier prit la plume et rédigea une brochure intitulée : *Lyon en* 1817. Dans cet ouvrage, il racontait tout ce qui s'était passé dans Lyon depuis juillet 1816 jusqu'en septembre 1817; bien mieux, il allait jusqu'à inculper les principales autorités du département du Rhône, qui répondirent par un livre : *Compte rendu des événements de Lyon en* 1816 *et en* 1817. Mais M. Sainneville, auteur du libelle, au lieu de combattre les allégations de Fabvier, les soutenait par des pièces justificatives. De là procès en calomnie, indignation publique, dont le général Canuel se fit l'interprète le plus ardent. Il cita devant le tribunal les prétendus auteurs du désordre commis, et le tribunal ou n'osa ou ne voulut pas trancher la question ; la cour royale fit mieux, elle condamna Fabvier et Sainneville. Cet arrêt eut un retentissement considérable et enfanta un nombre incalculable de brochures. Fabvier tint encore une belle et noble conduite quand, cité devant le tribunal sous la prévention d'une conspiration militaire, il refusa de parler, de répondre à M. de Peyronnet, pour ne pas trahir ses camarades et ses amis. On lui infligea 100 fr. d'amende.

En 1822, il fut accusé d'avoir voulu favoriser l'évasion des quatre sergents de La Rochelle, détenus à Bicêtre. Relâché, mais fatigué enfin des continuelles vexations qu'on lui faisait subir, il s'embarqua au Havre pour l'Angleterre, fit ensuite un voyage en Espagne et en Portugal, et revint à Londres en mai 1823. L'inaction pesait à ce caractère remuant, à cette âme indomptable ; d'abord il conçut le projet d'aller en Perse, mais la Grèce, accablée par les Turcs, ouvrait une plus belle carrière à son esprit aventureux. Quand on lit le récit de sa conduite dans ce malheureux pays, livré à toutes les horreurs de la guerre, se débattant héroïquement contre l'oppression qui l'étouffait depuis si longtemps, on est tenté de l'appeler le géant de l'action. Il débarque à Navarin; mais, avant de se rendre à Napoli, où siégeait le pouvoir exécutif, présidé par Conduriotis, il fait un nouveau voyage en Angleterre pour enrôler des volontaires en faveur de l'indépendance hellénique. Il n'échoua pas tout à fait dans cette généreuse tentative, car il ramena plusieurs officiers français, comme lui victimes de la Restauration, et, avec l'autorisation du gouvernement grec, il les employa à l'organisation des troupes. Il se rendit ensuite dans l'Attique. La ville d'Athènes, alors opprimée par le proto-palikare ou lieutenant Gouhras et menacée par les Turcs de Négrepont, accueillit Fabvier avec une joie indescriptible. Pourtant il n'avait guère avec lui que 500 ou 600 fantassins, 60 cavaliers et une compagnie d'artillerie; mais cette petite troupe grossit bien vite, et le nombre en fut porté à 3,000.

Lorsque sa petite troupe sut à peu près manœuvrer à l'européenne, il résolut d'arracher aux Turcs l'île de Négrepont, reliée au continent par un pont que commandait une petite citadelle; c'était un point stratégique dont il avait compris toute l'importance; mais son régiment fondit entre ses mains dès les premiers jours de marche, et le peu qu'il emmena jusque sous le feu des Turcs se débanda aussitôt, ne laissant autour de lui qu'un petit noyau d'officiers et de soldats français, avec lesquels il fit une retraite héroïque. A Athènes, on l'accusait ouvertement de vouloir se faire dictateur, et les menées de ses ennemis n'avaient pas été étrangères au peu de consistance de ses troupes. Ce déboire l'engagea à quitter le commandement; mais le gouvernement refusa sa démission, et les députés, réunis à Epidaure pour poser les bases d'un nouveau gouvernement, l'appelèrent auprès d'eux et le félicitèrent vivement de tout ce qu'il avait fait pour la Grèce. En même temps, il put entendre un désaveu formel des coupables menées par lesquelles on avait essayé de le dégoûter. Il retourna donc à Athènes; mais il s'en fallut de beaucoup que Fabvier reçût le même accueil que la première fois. Diverses factions cherchèrent à l'attirer à elles; mais il résista noblement à leurs instances et répondit qu'il était l'homme du gouvernement et non d'un parti.

Bientôt, pour éviter un conflit presque inévitable entre sa petite troupe et les soldats grecs, il dut se retirer dans la presqu'île de Methana, située au sud-est du Péloponèse. Le premier soin de Fabvier fut de défendre sa position; des batteries furent établies, des forts et des magasins construits; c'étaient les premières fondations d'une ville future, qui reçut le nom de Tacticopolis. Malheureusement, la négligence du gouvernement perdit tout. Les vivres manquaient, et un certain Rhodius, que Fabvier avait supplanté, profitait de cette disette pour semer dans les esprits l'irritation et la révolte. D'un autre côté, les Turcs, avertis de ces dissensions, reprirent courage, et Reschid-Pacha, après la chute de Missolonghi, se porta vers Athènes avec 6,000 fantassins et 1,000 cavaliers. Fabvier se mit alors en campagne, comptant surprendre l'ennemi dans son camp; mais, après une expédition malheureuse, où il se signala néanmoins par des prodiges de valeur, il dut revenir à Methana. Comme les provisions commençaient à manquer dans l'Acropole, où s'était réfugiée la garnison d'Athènes, impuissante à défendre la ville contre les Turcs, Fabvier reçut du gouvernement grec l'ordre de lui faire parvenir de la poudre, et des instructions qui enjoignaient aux assiégés de se maintenir par tous les moyens possibles. Fabvier pénétra dans l'Acropole, d'où l'on ne voulut plus le laisser sortir. Durant quatre mois, la citadelle résista aux efforts des Turcs; enfin l'Angleterre envoya à son secours le colonel Church, qui, par une imprudence inexplicable, fut nommé immédiatement commandant en chef des troupes grecques. On décida qu'avec 12,000 Grecs Church irait livrer bataille aux Turcs jusque dans leurs retranchements. Fatale résolution : le colonel anglais fut complétement battu; 3,000 Grecs restèrent sur le terrain et les soldats de Fabvier, au nombre de 400 ou de 500, furent anéantis.

Rien ne saurait donner une idée de ce désastre et de l'effroi qu'il répandit dans toute la Grèce. L'Acropole était perdue sans le major Cornaro, qui arriva avec un brick de guerre autrichien et ouvrit avec Reschid-Pacha les préliminaires d'une capitulation. Reschid-Pacha accordait la vie sauve aux assiégés et au seul Fabvier la faculté de conserver ses armes. Le colonel trouva cette faveur déshonorante pour lui et la repoussa avec indignation. De leur côté, les Grecs, qui savaient ce que vaut la parole d'un Turc, jurèrent de mourir plutôt que de se rendre à de telles conditions. Fort heureusement, le chevalier de Rigny, dont la flotte vint mouiller dans les eaux d'Athènes, mit un terme à cette situation impossible, et obtint que tous les assiégés sortiraient de la citadelle avec armes et bagages. Fabvier rentra à Methana où, pour prix de son dévouement à la cause hellénique, il fut en butte aux plus infâmes calomnies.

Ce fut seulement le 26 juillet 1830, au soir, alors que la capitale commençait son insurrection, que Fabvier reparut à Paris. Il prit une part active aux événements des trois jours. D'abord chef d'état-major du général Gérard, il fut nommé, le 4 août, commandant de la place de Paris, lieutenant général en 1839 et, enfin, pair de France en 1845. Il figura dans les rangs des conservateurs et appuya (1847) la pétition du prince Jérôme qui demandait à rentrer en France, affirmant que toute l'ambition de ce prince « était de redevenir simple citoyen français. » La république de Février le nomma ambassadeur à Constantinople; en 1849, il partit pour le Danemark et y fut nommé commandant en chef de l'armée royale pour combattre l'insurrection des duchés de Holstein et de Sleswig qui, sous l'excitation de l'Allemagne, réclamaient leur séparation, ne comprenant pas qu'ils ne demandaient qu'à changer de maître. Mais le roi renonça à donner ce commandement au général Fabvier, qui reçut, dit-on, une indemnité de 40,000 fr. et revint en France. Il fut élu par le département de la Meurthe, son pays natal, représentant du peuple à l'Assemblée législative. Il y demanda la mise en liberté d'Abd-el-Kader. Pendant les années 1850 et 1851, ses votes furent en général plus favorables à l'opposition qu'au gouvernement. A la fin de 1851, au moment où se caractérisait davantage l'antagonisme entre le prince président et l'Assemblée, il vota avec l'opposition pour une seconde lecture de la loi électorale. Mais il avait voté, le 17 novembre, contre la proposition du général Le Flô, de M. Baze et autres, tendant à confier au président de la Chambre le droit de requérir l'armée. Après le coup d'Etat du 2 décembre, le baron Fabvier se retira complétement de la vie politique. Il est mort à Paris le 15 septembre 1855. Il a laissé quelques écrits : *Journal du 6e corps pendant la campagne de France* (1 vol., publié en 1819); *l'Orient* (1 vol., en 1840), et une brochure *Sur l'armée et la nécessité d'un conseil supérieur et permanent au ministère de la guerre* (en 1849).

FABVRE (Jean-Jacques-Louis), marin français, né à Saint-Jean-d'Angély en 1800, mort en 1863. A l'âge de quinze ans, il entra dans la marine, devint enseigne en 1822, lieutenant en 1829, conduisit, en 1838, sur la corvette la *Recherche*, une commission scientifique dans les mers du nord, fut nommé capitaine de frégate en 1840, capitaine de vaisseau en 1846, gouverneur de la Guadeloupe en 1848, contre-amiral en 1855 et, enfin, vice-amiral en 1861. On doit à ce marin l'invention d'un appareil ingénieux destiné à remédier aux avaries du gouvernail.

FABYAN ou **FABIAN** (Robert), ancien chroniqueur anglais, né vers 1450, mort en 1512. Il fut d'abord commerçant, puis alderman et shérif de Londres, écrivit une chronique générale, qu'il appela *Concordance d'histoires* et qui s'étend des exploits fabuleux de Brutus dans la Grande-Bretagne jusqu'au règne de Henri VII d'Angleterre. C'est une assez ennuyeuse narration des relations extérieures du pays, qui ne brille ni par un grand discernement dans le choix des sujets ni par le goût avec lequel ils sont traités. Cette chronique fut publiée pour la première fois après la mort de l'auteur (1516, in-fol.), et il en a été fait depuis de nombreuses éditions, dont la meilleure est de sir Henry Ellis, avec des notes et une savante introduction sous le titre de *Chroniques d'Angleterre et de France* (Londres, 1811, in-4°). On dit, mais sans beaucoup de fondement, que, à cause des attaques contre le clergé catholique contenues dans cet ouvrage, le cardinal Woolsey a fait détruire une partie de la première édition, dont les exemplaires sont actuellement considérés comme des curiosités bibliographiques; on n'en connaît que trois complets.

FACA s. f. (fa-ka). Sorte de couteau poignard en usage chez les Indiens et dans le Brésil : *Des chasseurs brésiliens n'ont pas craint d'attaquer le jaguar avec la* FACA, *ou avec une pique grossière dont ils se servent avec une rare intrépidité.* (F. Denis.)

FAÇADE s. f. (fa-sa-de — rad. *face*). Archit. Chacun des côtés extérieurs d'un édifice : *Les maisons à deux* FAÇADES *sont rares dans les villes.* ‖ Se dit plus particulièrement de la face principale, de celle dans laquelle est percée le plus souvent la principale porte d'entrée : *Une* FAÇADE *d'église. La* FAÇADE *du Louvre est due à Perrault. Michel-Ange était grand dessinateur lorsqu'il conçut le plan de la* FAÇADE *et du dôme de Saint-Pierre de Rome.* (Dider.)

— Fam. Côté antérieur, devant : *Allons, tourne-toi; montre-nous ta* FAÇADE.

— **Antonymes.** Arrière-corps, derrière, chevet d'une église, dos.

— **Encycl.** Les *façades* des édifices, des maisons d'habitation, magasins, etc., et en général de tous les bâtiments, quels que soient leur appropriation et leur but, sont soumises à des règles architecturales que l'on peut résumer de la manière suivante : les *façades* doivent être régulières, ou tout au moins symétriques, par rapport à un axe qui, généralement, passera par le milieu d'une ouverture. Les vides doivent être également espacés dans chaque corps de bâtiment au moins, et si d'un côté de l'axe principal il existe une irrégularité dans cet espacement, il faut la reproduire symétriquement du côté opposé, de telle sorte qu'il y ait toujours une parfaite correspondance entre le nombre, les dimensions et la position relative des parties situées à droite et à gauche du centre. Toutes les lignes horizontales doivent être continues d'une extrémité à l'autre. Tous les appuis ou les linteaux des portes et des fenêtres doivent être rigoureusement à la même hauteur. Lorsque l'ensemble d'une construction se compose de bâtiments séparés les uns des autres, on doit observer la même continuité des lignes horizontales. En comptant la hauteur depuis le sol jusqu'au-dessus de a corniche, on peut donner une hauteur égale à la largeur aux *façades* qui ont des pignons, à celles des pavillons isolés et à celles des pavillons en avant-corps; cependant ces dernières ont souvent des largeurs comprises entre $\frac{1}{2}$ et $\frac{3}{2}$ de hauteur. Pour un édifice ordinaire, la longueur de la *façade* varie de $1\frac{1}{2}$ à trois fois la hauteur. Lorsque la destination du bâtiment exige une plus grande longueur, on varie la *façade* en élevant des arrière-corps ou des avant-corps, ou en la divisant par des chaînes saillantes; mais, malgré ces précautions, dans aucun cas la longueur ne doit dépasser dix fois la hauteur, limite qu'il ne convient d'atteindre que pour les casernes, les magasins, les ateliers, usines et autres bâtiments de ce genre. Les *façades* centrales en arrière-corps doivent toujours avoir plus de largeur que celles des bâtiments en avant-corps qui les flanquent. Dans les *façades*, plus le plein est considérable par rapport au vide, plus l'édifice paraît solide et grand; il semble d'autant plus léger, au contraire, que les vides sont plus rapprochés. Pour que les vides aient de bonnes proportions, il faut avoir le rapport moyen suivant : $\frac{\text{plein}}{\text{vide}} = \frac{5}{3}$; on rencontre fréquemment des usines où l'accès de la lumière est d'une grande importance et où les pleins sont égaux aux vides. Lorsque le plein égale trois fois le vide, la *façade* prend un aspect lourd et monotone, à moins que le bâtiment n'ait une grande hauteur.

La décoration des *façades* varie avec l'importance du bâtiment et son but; mais elle est le plus souvent limitée par la fortune du propriétaire et la mise de fonds allouée à la construction. Dans tous les cas, l'art aidant, il est facile d'obtenir une décoration en rapport avec les règles architecturales. La décoration a pour but de donner à l'édifice un air de grandeur et de majesté; tantôt elle sert à masquer les vices de forme, ou, au contraire, à mettre en évidence les qualités de la construction. Un soubassement fortement indiqué, une corniche très-saillante donnent déjà à l'édifice un certain air de majesté. Les bandeaux d'étages, formés de moulures plus ou moins riches, atténuent le défaut d'une trop grande hauteur. Les chaînes verticales, l'exclusion des bandeaux d'étages, semblent élever les *façades* d'une longueur excessive, en leur donnant plus de légèreté. Les bossages, les refends, sur les parties en pierre de taille, en mettant celles-ci en relief, satisfont à ce principe des constructeurs qui veut que la solidité soit non-seulement réelle, mais encore apparente. Dans le cas où les *façades* demandent plus de faste et plus d'élégance, les moulures deviennent plus riches, les chaînes verticales se décorent de pilastres; les murs reçoivent des frontons triangulaires ou circulaires; les baies portent des moulures, des frises, des corniches et des frontons; les balcons sont supportés par des consoles ornées ou des cariatides; enfin les *façades* se décorent d'ordres formant péristyle ou galeries, dont la belle ordonnance proclame au dehors la richesse et le faste du propriétaire. Les bandeaux d'étages ou chaînes horizontales qui conviennent à la décoration des *façades* d'une grande élévation par rapport à la longueur doivent avoir une hauteur égale à $\frac{1}{8}$ ou à $\frac{1}{10}$ de celle de l'étage qu'ils couronnent : ils peuvent être ou tout unis ou ornés de quelques moulures. Dans ce dernier cas, leur saillie n'est que la moitié de leur hauteur; les moulures de la corniche des piédestaux leur conviennent assez bien. La partie principale et prédominante de leur profil doit être la face verticale. S'ils sont placés à la hauteur des planchers, on prolonge les jambages des fenêtres jusqu'à leur rencontre; le plus souvent on les place au niveau du bas des fenêtres et quelquefois au niveau de leur appui. Il convient de supprimer ces bandeaux lorsque les ouvertures d'une *façade* sont très-rapprochées. Les chaînes verticales tendent à faire paraître les bâtiments plus élevés qu'ils ne le sont en effet, et conviennent à la décoration des *façades* dont la longueur est très-grande par rapport à leur hauteur. On leur donne ordinairement $\frac{1}{8}$ ou $\frac{1}{10}$ de la distance qui sépare les chaînes horizontales auxquelles elles aboutissent. Si les assises font harpe, les pierres saillantes sont plus longues de $\frac{1}{5}$ que les courtes. On varie beaucoup le dessin des chaînes verticales; on les fait unies et découpées en refends; quelquefois on les transforme en pilastres, auxquels on donne une saillie du $\frac{1}{6}$ de leur largeur en profilant autour de leur extrémité supérieure les moulures des bandeaux ou des corniches qu'ils soutiennent. On donne aux fenêtres une hauteur égale à deux fois leur largeur. Lorsque cette hauteur atteint $\frac{9}{4}$ de largeur, la *façade* prend de l'élégance et de la légèreté; elle devient lourde, au contraire, si ce rapport s'abaisse à $\frac{7}{4}$. En aucun cas on ne doit descendre au-dessous de $\frac{6}{4}$, excepté pour les fenêtres d'un étage en partie enfoncé sous le sol. La distance entre une ouverture et l'angle d'un bâtiment isolé ou un avant-corps doit être au moins égale à celle qui sépare deux ouvertures. On peut réduire cette distance à moitié pour un bâtiment en arrière-corps. Les pleins et les vides doivent se correspondre bien exactement dans toute l'étendue de la *façade;* il faut donc que les fenêtres aient toutes la même largeur. Leur hauteur, qui doit rester la même, au moins pour chacun des étages, peut diminuer proportionnellement à la hauteur propre de ceux-ci. Si l'on fait emploi des ordres d'architecture pour décorer une *façade*, le rapport de la hauteur à la largeur des fenêtres se règle d'après d'autres considérations : on divise alors la largeur du vide en six parties, et l'on prend onze de ces parties pour l'ordre toscan, douze pour le dorique, treize pour l'ionique et treize et demi pour le corinthien. La largeur du bandeau ou chambranle dont on les entoure varie aussi et diminue à mesure que l'ordre devient plus riche. Avec l'ordre toscan, elle est de $\frac{1}{5}$ de la largeur du vide, de $\frac{1}{6}$ avec le dorique et l'ionique, et de $\frac{1}{7}$ seulement avec le corinthien. Les moulures doivent être celles de l'architrave de l'ordre. Lorsqu'on décore les fenêtres d'une *façade* avec des colonnes, il convient de faire reposer ces dernières sur des piédestaux s'élevant à la hauteur de l'appui de la fenêtre, afin d'éviter la rencontre de la tablette d'appui avec le fût des colonnes. Ce dernier doit laisser voir intact un chambranle de $\frac{1}{6}$ de l'ouverture. Les balustrades que l'on place entre les piédestaux pour fermer la baie prennent la hauteur du dé du piédestal de l'ordre, et la tablette d'appui, ainsi que leur base, reçoit les moulures de la corniche et de la base. Quant aux balustres eux-mêmes, on leur donne des formes et des proportions très-variées, qu'il convient de mettre en rapport avec le caractère de l'ordre employé. La distance entre deux balustres est ordinairement comprise entre le rayon et les $\frac{2}{3}$ du rayon de la partie renflée ou panse, et l'on engage deux demi-balustres dans les dés des piédestaux. On ne donne pas de corniches aux fenêtres du dernier étage des bâtiments, parce qu'elles sont suffisamment protégées par la saillie de l'entablement. Lorsqu'on établit une corniche aux fenêtres des étages inférieurs, on peut la faire reposer immédiatement sur le bandeau ou chambranle qui entoure la baie; mais, le plus souvent, elle en est séparée par une frise, et le bandeau tient alors la place de l'architrave dans l'entablement, qui se trouve ainsi complété. On divise l'épaisseur du chambranle en quatre parties : on donne trois de ces parties à la frise, cinq à la corniche, et la saillie de la frise sur le nu du mur est le $\frac{1}{6}$ de sa hauteur. Dans les bâtiments plus élégants, on établit au delà du chambranle une plate-bande en arrière-corps, moitié moins large que lui et qui sert à placer des consoles dont le but apparent est de soutenir la corniche. Ces consoles doivent descendre au moins jusqu'au niveau du sous-œuvre du linteau de la baie. De même que pour les fenêtres, les fûts des colonnes et des pilastres doivent laisser voir intact un chambranle tout autour de la baie. La distance entre le plafond du linteau et celui de l'architrave doit être égale à une fois et demie ou à deux fois la largeur du chambranle, et la baie de la porte doit avoir une hauteur qui ne dépasse pas les $\frac{3}{4}$ de l'élévation du plafond de l'architrave au-dessus du sol. Quant à la hauteur des portes extérieures, si le bâtiment est décoré d'ordres, Scamozzi lui donne un peu moins de deux largeurs avec le toscan et le dorique, deux largeurs exactement avec l'ionique, et un peu plus de deux largeurs avec les ordres riches. On peut, du reste, adopter les rapports indiqués plus haut pour les fenêtres et pour leurs chambranles. Les entablements qui couronnent quelquefois les vides ont de $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{5}$ de la hauteur du vide, selon que l'ordre est plus ou moins riche. Cette hauteur d'entablement est ensuite divisée en quinze parties, dont cinq sont réservées à l'architrave, quatre à la frise et six à la corniche. Les moulures varient à l'infini; la règle la plus sûre pour profiler de bonnes moulures consiste à leur donner des mouvements très-prononcés, à marier les courbes avec les droites, à opposer les déliées aux très-fortes, etc. Les principales moulures sont : l'astragale, les bossages, le caret, le congé, les denticules, la doucine ou gueule droite, l'escape, le listel, l'ourlet, les modillons, l'ove, le quart de rond, l'échine, la plinthe ou orle, les refends, la scotie, le talon et le tore. L'emploi de ces moulures, dans la décoration des *façades*, se fait en proportionnant leurs dimensions à celles de l'ordre d'architecture que l'on s'astreint à suivre. Telles sont, en général, les règles de l'établissement des *façades*, pour lesquelles nous sommes loin d'avoir indiqué tous les modes de décoration.

La hauteur des édifices, maisons d'habitation, etc., construits dans la ville de Paris, est réglée, relativement à la largeur de la rue qu'ils bordent, par un décret impérial du 27 juillet 1859. Nous rapportons ici les divers articles de ce décret ayant rapport à cette hauteur :

« Titre Ier. *De la hauteur des bâtiments.* Section 1re. *De la hauteur des bâtiments bordant les voies publiques.* Art. 1er. La hauteur des *façades* des maisons bordant les voies publiques dans la ville de Paris est déterminée par la largeur légale de ces voies publiques. Cette hauteur, mesurée du trottoir ou du pavé, au pied des *façades* des bâtiments, et prise, dans tous les cas, au milieu de ces *façades*, ne peut excéder, y compris les entablements et toutes les constructions à plomb du mur de face, savoir : 11m,70 pour les voies publiques au-dessous de 7m,80 de largeur; 14m,60 pour les voies publiques de 7m,80 et au-dessus, jusqu'à 9m,75; 17m,55 pour les voies publiques de 9m,75 et au-dessus. Toutefois, dans les rues ou boulevards de 20 mètres et au-dessus, la hauteur des bâtiments peut être portée jusqu'à 20 mètres; mais à la charge par les constructeurs de ne faire, dans aucun cas, au-dessus du rez-de-chaussée, plus de cinq étages carrés, entre-sol compris.

» Art. 2. Les *façades* qui seront construites sur la voie publique, soit en retrait de l'alignement, soit à fruit ou de toute autre manière, ne peuvent être élevées qu'à la hauteur déterminée pour les maisons construites à l'alignement.

» Art. 3. Tout bâtiment situé à l'encoignure de deux voies publiques d'inégale largeur peut, par exception, être élevé, du côté de la rue la plus étroite, jusqu'à la hauteur fixée pour la plus large. Toutefois, cette exception ne s'étendra, sur la voie la plus étroite, que jusqu'à concurrence de la profondeur du corps de bâtiment ayant face sur la voie la plus large, que ce corps de bâtiment soit simple ou double en profondeur. Cette disposition ne peut être invoquée que pour les bâtiments construits à l'alignement déterminé pour les deux voies publiques.

» Art. 4. Pour les bâtiments autres que ceux dont il est parlé en l'article précédent et qui occupent tout l'espace compris entre deux voies d'inégale largeur ou de niveau différent, chacune des deux *façades* ne peut dépasser la hauteur fixée en raison de la largeur ou du niveau de la voie publique sur laquelle chaque *façade* sera située. Toutefois, lorsque la plus grande distance entre les deux *façades* n'excède pas 15 mètres, la *façade* bordant la voie publique la moins large ou du niveau le plus bas peut, par exception, être élevée à la hauteur fixée pour la rue la plus large ou du niveau le plus élevé.

» Section II. *De la hauteur des bâtiments situés en dehors des voies publiques.* Art. 5. Les bâtiments situés en dehors des voies publiques, dans les cours et espaces intérieurs, ne peuvent excéder, sur aucune de leurs faces, la hauteur de 17m,55, mesurée du sol. L'administration peut toutefois autoriser par exception des constructions plus élevées, pour des besoins d'art, de science ou d'industrie. Dans ces cas exceptionnels, elle fixe les dimensions, la forme et le mode de construction de ces surélévations. » L'article 5 du décret du 26 mars 1852 sur la grande voirie de Paris ordonne que les *façades* des maisons seront constamment tenues en bon état de propreté, et qu'elles seront grattées, repeintes ou badigeonnées au moins une fois tous les dix ans, en vertu de l'injonction qui sera faite au propriétaire par l'autorité municipale. Les contrevenants sont passibles d'une amende qui ne peut excéder 100 fr.

FACANAPPA, personnage de la comédie italienne, le Pantalon moderne de Venise, premier sujet de toutes les troupes de marionnettes sur les lagunes. Les affiches indiquent toujours qu'il est de la pièce; c'est : *Arlecchino mercante fallito con Facanappa* (Arlequin en faillite avec Facanappa); *Pantalone spetier con Facanappa* (Pantalon apothicaire avec Facanappa), et ainsi des autres. « Chacune de ses entrées en scène, dit M. Maurice Sand (*Masques et bouffons*, II), est accueillie par des applaudissements et des trépignements de joie. C'est lui qui vient faire part au public des changements survenus pendant la représentation et qui, à la fin du spectacle, vient encore annoncer les pièces du lendemain... Il a le privilége de tout dire, et il ne se gêne pas pour faire de nombreuses allusions, employant, dans son dialecte vénitien, les mots populaires les plus usités et en fabriquant de nouveaux au besoin. Un long nez de perroquet, surmonté d'une paire de lunettes vertes comme celles de Tartaglia, un chapeau plat à larges bords, une cravate rouge, un vaste gilet à boutons de clinquant et une longue redingote blanche dont les pans traînent à terre, tel est ce personnage, dont l'emploi est très-varié, mais qui, pour le fond du caractère, semble être un monsieur Prudhomme vénitien. »

M. Sand cite cependant un mot de Facanappa qui sort de ce caractère :

« Arlequin et Facanappa attendent un navire qui doit leur apporter des Indes une fortune considérable en denrées coloniales. Tous les deux sont sur le port et passent en revue les vaisseaux qui entrent en rade :

FACANAPPA. Que disent les gens qui montent celui-ci ?

ARLECCHINO. Ils disent : *Yes, yes.*

FACANAPPA. Ce sont des amis. Et cet autre ?

ARLECCHINO. Ils disent : *Oui, oui.*

FACANAPPA. Ce sont aussi des amis. Et ce troisième ?

ARLECCHINO. Ceux-là disent : *Ia, ia.*

FACANAPPA (*imitant l'accent allemand*). *Ia, ia.* Ce sont des porcs. »

Les masques comiques de l'Italie ont toujours eu le privilége de p.... au nez des spectateurs et de parler politique.

FACARDIN, célèbre docteur musulman. V. FAKHR-EDDYN.

FACCHETTI (Pietro), peintre italien, né à Mantoue en 1535, mort à Rome en 1613. S'étant rendu dans cette dernière ville, il s'adonna à la peinture de portraits, reproduisit les traits des principaux personnages du temps de Grégoire XIII et acquit une grande fortune. Les portraits exécutés par cet artiste sont surtout remarquables par l'exactitude de la ressemblance et par le charme du coloris.

FACCHINETTI (Giuseppe), peintre italien du commencement du XVIIIe siècle. Il reçut les leçons de A. Ferrari et s'adonna spécialement à la peinture décorative. On voit, à l'église de Sainte-Catherine de Sienne, à Ferrare, des fresques de cet artiste. Elles sont remarquables par la composition, par le style et par la bonne entente de la perspective.

FACCHINO s. m., pl. **FACCHINI** (fa-ki-no, faki-ni — mot ital.). Commissionnaire en Italie. ‖ Nom d'une statue populaire à Rome.

— **Encycl.** Dans les dialogues satiriques que les statues de Pasquin et de Marforio étaient censées échanger entre elles, la première représentait la noblesse et la seconde la bourgeoisie.

Le peuple voulut avoir, lui aussi, son organe. A ces deux personnalités on en ajouta donc une troisième, qui eut pour mission de parler spécialement au nom de la classe populaire. Pour remplir ce rôle, on choisit une figure placée dans le Corso, près de l'église San-Marcello, et qui représentait un portefaix, en italien un *facchino*. Cette statue, qui date du XVIe siècle, est du reste assez médiocre, et elle ne doit sa célébrité qu'à la verve satirique des libellistes romains. Ces trois interlocuteurs se livrèrent alors à une conversation incessante, qui roulait sur les actes du gouvernement, sur les vices et les ridicules des grands. Les papes finirent par avoir raison de ces trois statues, dont les railleries troublaient leur sommeil; des gardes mis auprès de chacune d'elles rendirent les pasquinades très-difficiles, et on ne les vit plus se donner carrière que pendant l'interrègne qui sépare la mort d'un pape de l'élection d'un autre. Dans ces moments-là, Pasquin, Marforio et *Facchino* étaient les vrais interprètes de l'opinion publique. Après la mort de Clément IX, tous les gens de bien désignaient le cardinal de Bonne, en italien *Bona*, pour son successeur; cela donna lieu à cette pasquinade : *Papa Bona sarebbe un solecismo :* « Un *pape* Bonne serait un solécisme. » Depuis est venue la presse, bien autrement redoutable pour les gouvernements que toutes les statues satiriques du monde.

FACCIARDI (Christophe), prédicateur et capucin italien, né près de Rimini au XVIe siècle. Il acquit une grande réputation par son éloquence persuasive et entraînante. Un jour, à Bologne, il produisit une telle impression sur son auditoire en prêchant sur la charité, que les assistants se dépouillèrent de leur argent et de leurs joyaux pour contribuer à fonder un hospice d'orphelins, dont Facciardi venait de parler. Ce moine, qui ne se distinguait pas moins par la pureté de ses mœurs que par ses talents oratoires, a laissé plusieurs ouvrages de piété, dont les principaux sont : *Exercitia spiritualia* (Lyon, 1590); *Ezercizj d'anima* (1592); *Meditazioni de' principale mysterj della vita spirituale* (1599, in-4°), etc.

FACCINI (Bartolommeo), peintre italien, né à Ferrare ou dans les environs vers 1520, mort en 1577. Il s'adonna, sous la direction de Girolamo da Carpi, à la peinture d'architecture et d'ornement, et devint, dans cette spécialité, un peintre des plus habiles. Son œuvre capitale est la décoration de la cour du palais ducal à Ferrare, où il représenta notamment les statues en bronze des princes de la maison d'Este. La mort vint l'empêcher de terminer ces travaux décoratifs, qui furent achevés par des artistes au nombre desquels se trouvait son frère, Girolamo FACCINI, à qui l'on doit la décoration de plusieurs églises de Ferrare.

FACCIOLATI ou **FACCIOLATO** (Jacopo), philologue italien, né à Torreglia, près de Padoue, en 1684, mort en 1769. Il reçut les ordres au séminaire de Padoue et fut nommé professeur de philosophie, puis directeur de ce séminaire. Il occupa plus tard la chaire de logique dans le même établissement. Invité par le roi de Portugal à venir diriger le collége des jeunes nobles à Lisbonne, il refusa à cause de son grand âge. Outre diverses bonnes éditions de classiques, différents ouvrages sur la grammaire, la morale, la théologie et même quelques poëmes, on lui doit la révision du *Lexicon* de Schrevelius, du *Thesaurus ciceronianus* de Nizolius, et le vocabulaire en sept langues connu sous le nom du *Calepino* (1731, 2 vol. in-fol.), à la composition duquel Forcellini, son élève, collabora activement. Ce fut lors de la conclusion de cet ouvrage que Facciolati et Forcellini conçurent l'idée du grand dictionnaire latin, qui fut publié quarante ans plus tard (Padoue, 1771, 4 vol. in-fol.) et porta les deux noms, quoiqu'il fût presque entièrement l'œuvre de Forcellini.

FACE s. f. (fa-se — lat. *facies*, mot que Delâtre dérive de *facere*, faire. D'après lui, le sens propre de *facies* serait la façon, l'aspect des choses, et l'acception de visage ne serait que secondaire. Mais d'autres étymologistes rapprochent *facies*, aspect, de *fax*, *facis*, flambeau, et du gr. *phasis*, apparition, aspect, et le rapportent avec eux à la racine sanscrite *bhâ* ou *bhas*, briller, d'où aussi le grec *phaô*, je brille, le sanscrit *bhan*, lueur, *bhâs*, lumière, et un grand nombre d'autres noms dans les langues aryennes). Visage, partie antérieure de la tête humaine se terminant au cou, aux oreilles et au crâne : *Une large, une grosse* FACE. *Une* FACE *plate. Une* FACE *rougeaude. Une belle* FACE. *Présenter sa* FACE. *La tête de l'homme regarde le ciel et présente une* FACE *auguste sur laquelle est imprimé le caractère du commandement.* (Buff.)

Ne fait-il pas beau voir une vieille carcasse
Des plus vives couleurs se barbouiller la *face ?*
VOLTAIRE.

Jouissons, faisons-nous un bonheur de surface;
Un beau masque vaut mieux qu'une vilaine *face.*
TH. GAUTIER.

La bonté d'un vieillard, c'est sa coquetterie,
C'est le dernier rayon de sa *face* flétrie.
E. AUGIER.

— Chacune des tempes : *Avoir les* FACES *dégarnies.* ‖ Cheveux qui couvrent les tempes; se dit particulièrement des faux cheveux : *Quoique la mode de la poudre fût passée depuis longtemps, il portait des* FACES *et une petite queue enrubannée de noir, qui flottait sur le collet de son habit.* (E. Sue.)

— Par ext. Côté, chacune des parties extérieures d'un objet : *Les* FACES *d'une pierre, d'un bloc de bois. La* FACE *supérieure de l'estomac. La* FACE *postérieure du crâne. Les peintres choisissent une des principales* FACES *qu'ils mettent seule vers le jour, ombrageant les autres.* (Desc.) ‖ Côté principal ou antérieur; façade, côté principal d'un édifice :

S'il rencontre un palais, il m'en dépeint la *face.*
BOILEAU.

‖ Surface, superficie : *L'esprit de Dieu, dit l'Ecriture, était porté sur la* FACE *des eaux de l'abîme. Les vents changent à tout moment la* FACE *mobile de la mer.* (Buff.) *La* FACE *entière de la terre porte aujourd'hui l'empreinte de la puissance de l'homme.* (Buff.)

Du monde un voile épais enveloppe la *face.*
C. DELAVIGNE.

Le moindre vent qui d'aventure
Fait rider la *face* de l'eau
Vous oblige à courber la tête.
LA FONTAINE.

— Fig. Point de vue, aspect particulier; état, situation, manière d'être : *Etudier une question sous toutes ses* FACES. *Changer la* FACE *des affaires. Les objets offrent tant de différentes* FACES, *qu'il faudrait toujours examiner et jamais disputer.* (Helvét.) *Toutes les affaires ont deux* FACES, *comme tous les agioteurs ont deux mains.* (Beaumarch.) *Sous toutes ses* FACES, *la vérité est adorable.* (Jouffroy.) *Le monde ne saurait changer de* FACE *sans qu'il y ait douleur.* (Chateaub.)

Ma fortune va prendre une *face* nouvelle.
RACINE.

D'un secret, tout à coup, la vérité connue
Change tout, donne à tout une *face* imprévue.
BOILEAU.

— *Avoir deux, plusieurs faces; Etre à deux, à plusieurs faces,* Etre un homme double, trompeur; être sujet à changer selon ses intérêts : *Un homme* À DEUX FACES *est toujours un homme sans conscience.*

— *Faire face à,* Avoir le visage tourné du côté de : *Dans cette position, nous* FAISIONS FACE À *la rue qu'il fallait surveiller.* ‖ Faire front, s'opposer directement à : *Les troupes* FIRENT FACE À *l'ennemi. Notre aile gauche* FAISAIT FACE À *leur aile droite.* ‖ Regarder en face, soutenir la vue de : *Un couvent en France, en plein midi du* XIXe *siècle, est un collége de hiboux* FAISANT FACE AU *jour.* (V. Hugo.) ‖ Etre placé vis-à-vis de : *Sa maison* FAIT FACE À *la mienne.* ‖ Pourvoir à : *J'ai de quoi* FAIRE FACE À *tous nos besoins. Il est en état de* FAIRE FACE À *ses affaires. Louis XIV* FIT FACE À *tout.* (Volt.)

— *Jeter à la face de,* Reprocher en face à : *M. de Chateaubriand* JETAIT *pour premier mot le nom de régicide* À LA FACE DE *ses adversaires.* (Ste-Beuve.) *Les petites vérités* JETÉES À LA FACE DE *tout le monde portent leurs fruits : celui qui se sent reconnu retire son masque.* (A. d'Houdetot.)

— Argot. Sou : *Je ne donnerais pas une* FACE *de ta sorbonne* (de ta tête) *si l'on tenait l'argent.* (Balz.)

— Numism. Côté d'une médaille ou d'une monnaie qui porte la figure ou l'inscription qui la remplace. ‖ *Jouer à pile ou face,* Jouer à deviner de quel côté tombera une pièce de monnaie que l'on jette en l'air.

— B.-arts. Longueur du visage humain servant d'unité de mesure : *On divise ordinairement la hauteur du corps en dix parties égales que l'on appelle* FACES *en termes d'art.* (Buff.)

— Mus. Chacune des combinaisons que peut fournir un même accord, en lui donnant successivement pour note basse chacune des notes qui le constituent. Ainsi l'accord *do, mi, sol* a trois faces : *do, mi, sol; mi, sol, do; sol, do, mi.*

— Archit. Bande, membre plat, moulure plate : *Les* FACES *de l'architrave.*

— Fortif. *Face d'ouvrage* ou simplement *Face,* Réunion du parapet et du fossé prolongés en ligne droite sur une certaine longueur : *Un ouvrage est, en général, formé de plusieurs* FACES *faisant entre elles des angles différents; quand il s'agit d'un bastion, d'une demi-lune, d'une lunette, on entend spécialement par* FACES *les deux côtés qui forment l'angle saillant.*

— Art milit. Morceau de cuir ou anneau de métal auquel sont suspendus des pendants, vers le milieu du ceinturon. ‖ *Face!* Commandement de faire face, de se présenter de front : FACE *à droite!* FACE *à gauche!* FACE *en arrière!* FACE *en tête!*

— Techn. Surface travaillante d'une meule de moulin : *Rayonner, repiquer la* FACE *de la meule courante. La* FACE *de la meule courante est trop éveillée.* ‖ Biseau d'échoppe. ‖ Chacun des côtés d'une étoffe. ‖ *Etoffe à double face* ou *Double face,* Etoffe dont les deux côtés présentent entièrement le même aspect. ‖ *Face de pignon,* Chacun des plans qui terminent l'épaisseur d'un pignon, dans un ouvrage d'horlogerie.

— Jeux. Première carte découverte au jeu de bassette : *La* FACE *est encore un as.*

— Manége. Large tache blanche qui couvre la partie antérieure de la tête du cheval; chanfrein : *Ce poulain a une belle* FACE.

— Géom. Chacun des plans qui terminent un polyèdre : *Les six* FACES *d'un cube. Les* FACES *latérales d'une pyramide. Un solide à quatre* FACES.

— Eaux et for. Côté d'un baliveau sur lequel on applique l'empreinte du marteau.

— Loc. adv. *En face,* En regardant, en étant tourné de ce côté; fixement : *Regarder quelqu'un* EN FACE. ‖ En présence de la personne : *Il ne me dirait pas cela* EN FACE.

Je suis déconcerté d'une louange *en face.*
BOURSAULT.